

VISIO - Manager une équipe dans le respect du principe de laïcité

THE011MERL

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

A distance -
Synchrone

Objectifs

- Savoir expliquer à ses équipes ce qu'est la laïcité et comment elle s'applique dans les services publics
- Connaître les principaux changements juridiques introduits par la loi d'août 2021
- Identifier le rôle et les responsabilités des managers quant au respect du principe de laïcité (respect des obligations statutaires, cohésion d'équipe, risques juridiques...)
- Etre outillé pour répondre à des situations concrètes dans le quotidien des missions des collectivités territoriales

Public Visé

Managers et agents des Ressources Humaines

Pré Requis

Etre en position d'encadrement ou occuper un poste au service des ressources humaines

Objectifs pédagogiques

Savoir expliquer à ses équipes ce qu'est la laïcité et comment elle s'applique dans les services publics
Connaître les principaux changements juridiques introduits par la loi d'août 2021
Identifier le rôle et les responsabilités des managers quant au respect du principe de laïcité (respect des obligations statutaires, cohésion d'équipe, risques juridiques...)
Etre outillé pour répondre à des situations concrètes dans le quotidien des missions des collectivités territoriales

Méthodes et moyens pédagogiques

- Méthodes de pédagogie active
- Apport de connaissances historiques et juridiques
- Partage d'expériences de terrain
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Parcours pédagogique

- **Savoir expliquer ce qu'est le principe de laïcité** : principaux repères historiques, définition juridique, valeurs inhérentes à ce principe constitutionnel
- **Actualité juridique** : décryptage de l'impact sur le service public, notamment local, de la loi du 24 août 2021
- **Positionnement en tant que manager** : répondre aux idées reçues sur l'application du principe de laïcité dans les services publics
- **Manager dans le respect du principe de laïcité** : étude de cas concrets issus d'expériences de terrain et outils pour être en capacité d'analyser les situations et y répondre de façon appropriée

Qualification Intervenant.e.s

Formatrice : Bénédicte Récapé

« Docteure en science politique, elle a été cadre de la fonction

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

publique territoriale pendant 10 ans. Ses missions l'ont amenée à travailler en situation d'interculturalité (notamment au Moyen-Orient), à accompagner des projets portés par des jeunes de quartiers « prioritaires » et à coordonner des actions locales de promotion des droits des femmes. Formatrice sur les thématiques de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, elle a obtenu l'habilitation à former les formateurs du programme national « Valeurs de la République et laïcité ».

Témoignage et partage d'expériences : Fabrice TARRIT, Directeur de la Citoyenneté et de la Vie des quartiers, Ville de Montreuil (Seine Saint-Denis). Diplômé en sciences politiques et en coopération internationale, a intégré la fonction publique territoriale il y a 15 ans. Il est actuellement directeur de citoyenneté et de la vie des quartiers à Montreuil (93).

Notion souvent mal comprise ou mal interprétée, la laïcité peut parfois générer des tensions ou des incompréhensions aussi bien au sein des équipes qu'avec les usagers.

Depuis la loi d'août 2021, l'ensemble des agents de la fonction publique doit être formé au principe de laïcité. Parmi eux, ce sont les encadrants qui détiennent un rôle clé pour faire vivre le principe de laïcité, s'assurer de son respect et maintenir la cohésion au sein des équipes.

Cette formation destinée aux managers ainsi qu'aux agents des ressources humaines vise à actualiser leurs connaissances juridiques (loi de 2021 et ses décrets d'application, jurisprudence...) et à leur donner des outils concrets pour adopter un positionnement approprié.

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
 - **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form
- Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Assiduité et Fin de formation

Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

Durée

7.00 Heures
1 Jour

Effectif

De 4 à 14 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) :	660.00
Inter Adhérent (Par personne) :	620.00



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org